

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation :  
17 mai 2024

Date d'affichage :  
17 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

**Séance du 28 Mai 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le 28 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Romain BELIGAT,

Absents excusés : Serge SAUVAGERE, (pouvoir à Jean-Louis MANGIN), Séverine TROMPARENT (arrivée à 20h05), Clémence HARNIST (arrivée à 19h50), Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Élisabeth NOYEMIAN

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2024 - Délibération n° 2024-24**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de réaliser les travaux de voirie prévus aux investissements 2024.

- réfection de la voirie CV3 allant du CV6 à la RD22 et du CV6 à la RD 965
- réfection de la chaussée au Bois l'Abbé CV6
- reprofilage de la chaussée de l'avenue du Val de Baulche

Plusieurs devis ont été demandés à diverses entreprises.  
Une analyse technique et tarifaire a été établi et soumis aux membres du conseil.

Après analyse des devis, le conseil décide

- d'effectuer dans un premier temps la réfection de la voirie du CV3 allant du CV6 à la RD22, la réfection de la chaussée au Bois l'Abbé CV6 ainsi que le reprofilage de la chaussée de l'avenue du Val de Baulche, puis en 2025, de faire réaliser la réfection de la voirie CV3 allant du CV6 à la RD965.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR** la société ETPB, La Bergerie – Route de Chevannes 89240 VILLEFARGEAU, pour un montant de :
  - 85000.00 € HT pour la réfection de voirie du CV3 allant du CV6 à la RD22 ;
  - 44170.00 € HT pour la partie allant du CV6 à la RD965 ;
  - 8163.70 € HT pour la réfection de la chaussée au Bois l'Abbé CV6 ;
  - 6350.00 € HT pour le reprofilage de la chaussée de l'avenue du Val de Baulche ;

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.



Le Maire,

Pascal BARBERET